



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

ACTUALITES

**Vendredi 4 octobre
De 9h30 à 12h30**

Louise TSCHANZ
Avocate spécialiste en
droit de l'environnement
Barreau de Lyon
Fondatrice de Kaizen Avocat

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Mettre à jour leurs connaissances en droit de l'environnement (législation et jurisprudence pénale, civile, administrative, constitutionnelle et européenne)
- Evaluer et anticiper les contraintes et risques liés au droit de l'environnement pour conseiller au mieux leurs clients

Pré requis : Être avocat.

Programme :

L'ensemble des acteurs économiques est confronté quotidiennement aux enjeux environnementaux. L'objectif de neutralité carbone 2050, qui impose la division des émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050, va façonner notre modèle économique. Connaître et comprendre cette matière est crucial pour l'avenir de vos clients !

I - Quels sont les principaux apports législatifs récents en droit de l'environnement ?

- En droit international et européen
- En droit national

II - Quels sont les principaux apports jurisprudentiels récents en droit de l'environnement ?

- Juge européen
- Juge constitutionnel
- Juge administratif
- Juge civil
- Focus sur les PFAS

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs
Support pédagogique remis après la formation.

Modalités d'évaluation de la formation :

Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr / efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus

tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 33 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)